
BULLETIN OFFICIEL

DES

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

N° 91. — Juillet 1855.

N° 59. — *CIRCULAIRE ministérielle du 20 janvier 1855 relative aux renseignements à transmettre au Ministre de la marine sur les ports visités par les bâtiments de l'État.*

Paris, le 20 janvier 1855.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par une circulaire du 25 octobre 1851, un de mes prédécesseurs a prescrit l'envoi au Ministre de la marine d'un tableau présentant un ensemble de renseignements sur les ports visités par les bâtiments de l'État, mais j'ai été à même de constater que fort peu d'officiers me faisaient parvenir ce document qui, à plus d'un point de vue et surtout dans les circonstances où nous nous trouvons, aurait un intérêt réel.

Je crois devoir vous rappeler ici les principales dispositions de cette circulaire, en vous invitant à tenir la main à ce qu'à l'avenir tous les commandants des bâtiments sous vos ordres aient à s'y conformer exactement.

Ainsi, et malgré le zèle que les officiers de la marine apportent généralement dans leur service, leurs rapports de fin de campagne ne renferment souvent que des données incomplètes sur tout ce qui touche aux intérêts politiques, commerciaux et militaires des pays étrangers qu'ils ont mission de visiter, et l'auteur de la circulaire précitée avait jugé nécessaire d'appeler l'attention des commandants des bâtiments de l'État sur l'étude de ces questions importantes, afin d'avoir sur chaque contrée une collection d'observations pouvant être utilement consultées.

En conséquence, un tableau a été dressé et imprimé ; un certain nombre d'exemplaires en a été envoyé pour les bâtiments faisant partie de la subdivision de Tahiti, et les majorités générales ont